

Il appelle les migrants à la rébellion, frappe des policiers : six mois avec sursis

Humanitaires, altermondialistes, anticapitalistes, anarchistes. A la frontière, autour des migrants, on croise tous les genres. Des purs, au discours politique construit. Des humanitaires, sérieux et hyper investis. De pauvres hères aussi. Quelques passeurs. Tout ce petit monde se mélange sans que l'on sache toujours qui est qui. Celui qui comparaisait hier, devant le tribunal correctionnel de Nice, présidé par David Hilli, est inclassable. Quatre condamnations au casier judiciaire, dont des agressions sur des forces de l'ordre ou un chauffeur de bus. Cet homme de 37 ans, qui habite chez ses parents à Besançon et vit du RSA, a été interpellé le 24 août au soir, à la frontière Saint-Louis à Menton pour violences sur les policiers et incitation à la rébellion. Il avait entendu dire à la télé qu'il se passait quelque chose à la frontière et était descendu une semaine plus tôt. Il dormait sous la tente auprès des migrants.

APMAG 89

Ce 24 août, en état d'ivresse selon la police, il haranguait les migrants, les incitant à se rebeller. Lui nie tout en bloc. Son interpellation a été musclée, une côte fêlée pour un fonctionnaire, lunettes cassées pour un autre. Entre deux coups de coude au visage, des Insultes : « *Il m'a traité d'Arabe* », témoigne une fonctionnaire de police. Il aurait évoqué une police aux méthodes « *fascistes* ».

Parcours brillant

A la barre, l'homme au parcours universitaire pourtant brillant, bac + 5 en droit, tente de théoriser un combat. « *On est dans une situation où on contrôle des personnes, on les enferme dehors derrière des barrières. Elles devraient avoir le droit d'un interprète, d'un avocat.* » Mais sa démonstration s'arrête là. Arrivé avec deux heures de retard à son propre procès, il paraît bien seul dans cette salle d'audience vide. Un seul ami pour le soutenir. Et ne peut citer le nom d'un quelconque collec-

tif auquel il appartendrait éventuellement. Interrogé lors d'une suspension, il affirmera être sympathisant des « *No Borders* ». Invérifiable par essence, cette organisation revendiquant une absence de structure hiérarchique et de leaders.

M^e Adrien Verrier, avocat des parties civiles, dresse le tableau d'un homme « *qui a commis des délits de droit commun. Aux antipodes d'un octuiste, d'un altermondialiste. Il n'y a dans sa démarche aucune construction intellectuelle.* » M^e Verrier l'interroge : « *Venez-vous pour la cause des migrants ou pour utiliser les dons, les repas offerts et créer une tension?* »

« Vous êtes un oisif »

La procureure, Sylvie Canovas, ira dans le même sens. « *Vous êtes un oisif qui vivez des subsides de l'État. Vous cherchez à profiter de l'immense misère de ces migrants qui vivent dans une solitude effroyable. [...] Et vous agissez d'assez loin la nuit. En le faisant*

ainsi, vous exaltez tous les désespoirs, toutes les émotions. » Elle saluera au passage de manière très appuyée le travail des forces de l'ordre.

Elle requiert quatre mois ferme. M^e Raphaël Kempf, avocat parisien du prévenu, dénonce une justice spectaculaire. Accuse la procureure de se livrer à une « *petite conférence de presse improvisée* » dans ses réquisitions. Après avoir en vain tenté de faire renvoyer le procès sous prétexte que l'affaire de son client se juge le jour où on vide le camp de Vintimille et « *qu'elle se retrouverait* »

« *qu'elle se retrouverait* » ou 20 heures de France 2 », il évoque des témoins. Mais ils ne sont malheureusement pas venus. Il argumente, tente d'insinuer le doute sur la réalité des faits. En vain. D'ailleurs il a un avion à prendre et n'entendra pas le jugement.

G. L.

Nice matin 1^{er} octobre 15